



# CONTRAT D'APPRENTISSAGE : LE RÉUSSIR EN 5 ÉTAPES

## FAIRE SON CHOIX METIER

**Étape 1** : Je m'informe sur les métiers qui me plaisent : recherches, stages, rdv entreprises suivi par une chargée de développement du CFA Adapssa, dédiée à votre projet.

## SE PRÉ-INSCRIRE

**Étape 3** : Je trouve un organisme de formation et je m'y pré-inscris : on vous aidera à prendre les devants !

## SIGNATURE DU CONTRAT

**Étape 5** : L'enjeu de ce contrat réside dans le choix de l'entreprise et de l'organisme de formation : on est là pour faciliter ce partenariat.

## SÉLECTIONNER UN DIPLÔME

**Étape 2** : Se renseigner sur les diplômes (ou titres professionnels) en contrat d'apprentissage pour le métier retenu : CIO, forum, salons, portes ouvertes... Là encore, on vous guidera.

## TROUVER UN EMPLOYEUR

**Étape 4** : Je trouve un employeur et signe un contrat d'apprentissage. Le CFA Adapssa vous guidera pour anticiper la recherche de l'entreprise qui pourra vous accueillir.

## INSCRIPTION DANS L'OF

**Étape finale** : De juin à septembre, vous pouvez vous inscrire dans l'organisme de formation et débiter les cours dès le début de l'année scolaire.

Vous souhaitez vous former aux métiers du secteur sanitaire, social, et, médico-social : contactez le CFA Adapssa au 05 53 74 02 16  
contact@cfa-adapssa.fr - www.cfa-adapssa.fr